

## POLLUTION DE LA FALÉME PAR L'ORPAILLAGE

# Ces risques environnementaux qui guettent les populations



**OMVS**  
ORGANISATION POUR  
LA MISE EN VALEUR  
DU FLEUVE SÉNÉGAL

Après une première mission en novembre 2018 et les rapports alarmants de ses équipes, le Haut-commissaire de l'OMVS a conduit une mission (du 6 au 9 mai) au Sénégal oriental et au Mali pour constater de visu les dégâts causés par l'orpillage sur la Falémé. Face au drame environnemental qu'il a vu, Hamed Diane Sénégal appelle à une action commune et urgente des Etats pour sauver cet affluent vital du fleuve Sénégal.

Partout ailleurs dans le monde, l'eau est source de conflits, surtout quand il s'agit d'un fleuve partagé. D'où le mérite de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) d'avoir réussi à faire du

fleuve Sénégal une source de stabilité et de paix pour les quatre pays qui le partagent (Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal). Mais aujourd'hui, certains chantiers de l'organisation, notamment l'ambitieux projet de barrage de Goubassi, sont menacés à cause de l'état de pollution très avancée de la Falémé, principal affluent du Sénégal sur la rive gauche.

A la suite des rapports alarmants de ses services, le Haut-commissaire de l'OMVS a décidé de se rendre sur le terrain pour constater de visu la situation. Son constat est inquiétant. « Ce fleuve est tellement agressé par l'action de l'homme qu'il est entré dans une phase de mort clinique et, qu'à Dieu ne plaise, si on ne rend pas réversible ce processus, il y a fort à parier que dans cinq-dix ans, ce sera de l'histoire ancienne », ex-



Sur ce site, à Sakoulabada (Mali), les rejets du traitement de l'or vont directement dans le fleuve

### Appliquer les dispositions de la Charte des eaux



La Charte des eaux, un document qui définit les principes et les modalités d'une gestion concertée de la ressource en eau

Face aux menaces qui guettent la Falémé et le fleuve Sénégal de façon générale, le Haut-commissaire de l'OMVS est convaincu qu'une partie de la réponse se trouve dans l'application effective de la Charte des eaux. Adopté le 28 mai 2002 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS, ce document fixe un certain nombre de principes et de règles en matière de gestion des ressources en eau et celle de l'environnement. En effet, la Charte définit les principes et modalités de la répartition des eaux entre les différents secteurs d'utilisation, les modalités d'examen et d'approbation des nouveaux projets utilisateurs des ressources en eau et détermine les règles relatives à la préservation et la protection de l'environnement. Elle donne surtout un cadre légal pour lutter contre les pratiques de gestion de l'eau susceptible de causer un préjudice aux Etats et de renforcer la résilience de l'écosystème du Fleuve Sénégal afin de mieux remplir ses fonctions économiques, sociales et environnementales.

Dans un contexte où l'accès à l'information et l'éducation des populations riveraines est primordial pour la gestion de la ressource en eau, qui exige une bonne implication des usagers, cette Charte est aussi un gage de transparence. Ainsi, l'article 13 de ladite Charte engage les Etats

riverains à rendre accessibles toutes informations relatives à l'état des eaux du Fleuve ainsi que toutes mesures prévues ou prises pour assurer la régularité du débit du Fleuve et la qualité des eaux et à favoriser des programmes d'éducation en direction des populations riveraines. En matière de gestion et de protection de l'environnement, les Etats membres de l'OMVS s'engagent, à travers cette Charte, à protéger et préserver l'écosystème du Fleuve, gérer la ressource en eau dans le respect des équilibres naturels (notamment des zones humides fragiles et du milieu marin). Ils s'engagent, en outre, à contrôler toute action pouvant modifier sensiblement les caractéristiques du régime du Fleuve, l'état sanitaire des eaux, les caractéristiques biologiques de sa faune et de la flore, son plan d'eau et son environnement de façon générale. Enfin, les Etats membres ont l'obligation de mettre en place des dispositions de prévention, de réduction ou de maîtrise d'évènement ou de conditions pouvant résulter de causes naturelles ou d'activités humaines dommageables aux autres Etats, à l'environnement du fleuve, à la santé ou à la sécurité de l'Homme. On voit qu'à travers cette Charte le cadre juridique existe pour une action collective des Etats pour protéger la ressource en eau.

plique Hamed Diane Séméga. Ce qui sera un échec pour l'OMVS et un drame pour les Etats, déplore le Haut-commissaire, appelant à une réponse conséquente et coordonnée des Etats pour sauver la Falémé. « On a dépassé l'étape des accusations mutuelles, on est aujourd'hui en face d'une urgence extrême qu'il faut résoudre », dit-il.

À Djidjang (région de Kayes, cercle de Kéniéba), l'activité des cracheurs, ces engins qui écrasent le sol pour extraire l'or, est permanente. Une vingtaine de dragues opèrent sur ce site. Ici, comme partout ailleurs où nous sommes passés, l'impact de l'orpillage sur la Falémé est considérable.

« Le problème, c'est que ces engins qui opèrent à côté du fleuve, n'arrivent pas à gérer la grande quantité d'eau qu'ils utilisent et les eaux usées retournent dans le fleuve », explique Abdourahmane Ba, directeur régional de l'assainissement et du contrôle des nuisances de la région de Kayes. En effet, avec les dragues, il y a un problème

d'étanchéité, occasionnant des fuites d'huile et d'essence dans l'eau, en plus des produits chimiques (comme le mercure) utilisés par les orpailleurs pour le traitement de la matière. Aussi, les milliers d'orpailleurs qui opèrent le long du fleuve font leurs besoins naturels à côté, faute d'un système d'assainissement. Tous ces rejets contribuent à dégrader la qualité de l'eau et impactent négativement la biodiversité. Sans compter les risques de prolifération des maladies hydriques.

« Si on ne fait pas attention, il y a un phénomène de sommation qui va se passer et il n'est pas exagéré de dire que la Falémé va disparaître un jour », avertit M. Ba. Même constat côté sénégalais. Selon Mamadou Dramé, président de la Fédération des orpailleurs de la région de Kédougou, l'orpillage dans le fleuve a un effet néfaste pour la population. « Non seulement il y a la pollution de l'eau, mais l'habitat des hippopotames est menacé et nous n'avons plus du poisson comme avant », déplore-t-il.

### Vers une brigade mixte sénégalalo-malienne

Pour apporter une réponse concertée à l'agression que subit la Falémé, l'idée d'une brigade mixte entre forces de sécurité sénégalaises et maliennes a été évoquée par les autorités locales de Kédougou et de Kayes, les deux régions frontalières. En effet, selon Jean-Paul Malick Faye, adjoint au gouverneur de Kédougou chargé des affaires administratives, en plus de la sensibilisation, il faut aussi réprimer, parce qu'il y aura toujours des récalcitrants. « Je pense que si nous voulons vraiment sauver la Falémé, il faut une action concertée entre les deux Etats, parce que si un Etat fait des actions et que l'autre ne suit pas, ce sera vain », explique-t-il, invitant les populations, notamment les chefs de villages, souvent complices, à collaborer avec les forces de défense et de sécurité. A ce jour, l'Etat du Sénégal n'a délivré aucun couloir d'orpillage sur la Falémé

ou la Gambie. Ce qui veut dire que tous ceux qui s'adonnent à cette activité sur le lit du fleuve sont dans l'illégalité, précise l'officiel sénégalais. Emboitant le pas à son homologue sénégalais, Adama Maïga, représentant du gouverneur de Kayes, souscrit à l'idée d'une brigade mixte. « Le Mali ne va pas être en reste », promet-il. Officiellement le dragage est interdit au Mali, mais c'est l'application des textes qui pose problème, souligne Hamadou Dao, expert énergie à la cellule nationale OMVS du Mali. Ce dernier invite à s'attaquer à la racine du mal, c'est-à-dire aux gros bonnets qui tirent les ficelles de l'orpillage. « C'est comme le serpent, tant que vous ne coupez pas la tête, il reste dangereux ». Pour sa part, l'OMVS travaille sur un plan d'actions pour prendre en charge l'ampleur de la question.

# HAMED DIANE SEMEGA, HAUT-COMMISSAIRE DE L'OMVS

## « Il faut une action collective des Etats pour sauver la Falémé »

Le Haut-commissaire de l'OMVS est un homme de convictions et d'engagement au service d'un bien commun : le fleuve Sénégal. A deux ans de la fin de son mandat, l'une de ses priorités est de sauver la Falémé. Dans cet entretien, il revient sur l'importance stratégique de cet affluent du Sénégal, menacé par l'orpillage.

**Monsieur le Haut-commissaire, quel bilan tirez-vous de votre visite sur le terrain pour constater les dégâts de l'orpillage sur la Falémé ?**

Le constat est plus qu'alarmant. Il est temps d'agir, puisque nous assistons à un désastre environnemental sans précédent, aux effets, je l'espère, encore réversibles, quoique si l'on regarde objectivement les choses en face, il y a fort à parier que certains (effets) sont déjà irréversibles sur ce cours d'eau d'une importance capitale pour l'ensemble de nos pays parce que c'est un affluent principal du fleuve Sénégal. Après ce constat, il faut de l'action ; c'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui, parce que ce n'est pas le premier constat que nous avons fait. Nous avions déjà envoyé sur place, en novembre 2018, une équipe sur le terrain qui a fait le même constat que nous aujourd'hui. Et bien avant, en 2015 déjà, il y a exactement le même constat avec une autre mission envoyée par le Haut-commissariat. C'est au regard de tout cela que je me suis dit que j'allais moi-même porter, cette fois-ci la mission pour que de manière très claire et ferme soit entendu le cri d'alarme. Nous avons constaté de visu la dégradation de l'écosystème de la Falémé. On n'a pas besoin d'être un hydraulicien ni avoir la science infuse pour savoir que l'état physique du cours d'eau interpele.

Avec le niveau de dégradation des berges, ce n'est plus un fleuve, tant tout est difforme. Rien que la couleur de l'eau est illustrative du désastre environnemental qui est en cours. Nous avons également entendu de la bouche des populations environnantes que cette eau, qui était potable il y a quelques années, est impropre à la consommation humaine aujourd'hui. Cette eau ne sert plus à rien, même pas aux tâches ménagères et c'est dramatique, parce que ce sont des populations qui vivent un stress hydrique et d'ailleurs elles n'ont pas manqué, par la voix de leurs représentants, de nous solliciter pour des forages d'appoint, parce que la démographie augmente et les besoins en eau avec. C'est quand même une frustration extrême que d'être à côté d'un cours d'eau et d'être dans l'impossibilité de l'utiliser. Même le maraîchage est menacé, parce qu'il n'y a pas que la pollution physique par le fait de rejets qui se sédimentent et qui font que le régime hydraulique du cours d'eau change, il y a aussi la pollution chimique avec la concentration de produits chimiques toxiques utilisés pour le traitement du minerai et déversés dans le fleuve. Bref, c'est un constat apocalyptique.

**Quelle est l'importance de la Falémé pour le fleuve Sénégal ?**

Le fleuve Sénégal est constitué par des affluents, le Bakoye, le Bafing et la Falémé principalement. C'est la jonction du Bakoye et du Bafing à Bafulabou au Mali qui donne le fleuve Sénégal. Principal affluent sur la rive gauche, la Falémé apporte 25 % des eaux du fleuve Sénégal. Pour vous dire l'importance stratégique de ce cours d'eau, surtout pour un fleuve sahélien qu'est le Sénégal, sujet à des variations très fortes de la pluviométrie selon les années. D'où l'importance des barrages, malgré les impacts négatifs qu'ils peuvent avoir. Pour augmenter le volume d'eau du fleuve Sénégal, l'OMVS prévoit d'ériger un barrage à Gourbassi

sur la Falémé. Ce projet à buts multiples aura pour vocation d'abord de permettre la navigation, en faisant en sorte que le tirant d'eau des navires qui vont être sur le fleuve soit plus important, en plus d'augmenter le volume d'eau pour la consommation humaine. Des agglomérations comme Dakar et Nouakchott tirent leur alimentation en eau potable du fleuve Sénégal. L'enjeu de ce barrage est d'améliorer la disponibilité de la ressource, parce que nous perdons beaucoup d'eau en mer à cause du fait que les eaux de la Falémé ne sont pas maîtrisées. Mais avec le niveau de dégradation auquel on assiste, nos ambitions peuvent être compromises, parce que pour faire un barrage, il faut des données techniques sur la configuration du fleuve, aujourd'hui, l'échelle de lecture au niveau de la Falémé est faussée à cause de la pollution. Sur les étapes que nous avons faites, il n'y a nulle part où on voit un cours d'eau normal. Aujourd'hui, il y a, encore une fois, urgence extrême à mettre en œuvre des actions drastiques pour limiter les dégâts.

**Après ce constat alarmant, êtes-vous optimiste sur la capacité et la volonté des États (notamment le Mali et le Sénégal qui sont les plus concernés) à agir ensemble pour sauver la Falémé ?**

Moi, je suis optimiste, mais je suis réaliste. Le constat que nous faisons aujourd'hui n'est pas nouveau. Les torts sont partagés. Mon propos n'est pas d'indexer l'une des parties. Nous avons une responsabilité collective de sauvegarde de ce cours d'eau. Nous faisons le constat que si rien n'est fait de part et d'autre, la situation de dégradation va s'aggraver davantage. Mais il y'a aussi un besoin de compréhension des enjeux. D'où l'importance de cette mission de sensibilisation. Notre action s'adosse sur le triptyque suivant : sensibiliser-surveiller-reprimer. Ceci étant dit, il est primordial de bien communiquer. D'abord, sur les textes de l'OMVS, parce qu'il y a un arsenal juridique qui organise la gestion du cours d'eau. L'OMVS repose sur ce socle juridique, sans lequel elle n'a aucun sens. Et d'ailleurs, si l'OMVS est aujourd'hui un organisme de bassin de référence mondiale, citée partout en exemple de bonne gestion des eaux transfrontalières, c'est parce qu'elle a un cadre juridique cohérent, un socle dynamique, qui se fonde sur la solidarité, l'équité, mais également la transparence. Cela veut dire que les actions des uns et des autres doivent s'inscrire dans un cadre lisible pour toutes les parties. On nous a signalé qu'à certains endroits quand les forces de sécurité pourchassent les dragues, celles-ci se déplacent de l'autre côté de la frontière. C'est ignorer complètement le statut juridique du fleuve Sénégal. La convention qui crée l'OMVS en fait un fleuve international sur tout son parcours. C'est vrai que c'est une frontière naturelle, mais le statut juridique fait que son caractère international veut que la gestion soit commune. On ne peut pas échapper à un contrôle en se réfugiant de l'autre côté, tant qu'on est sur le fleuve, on est sur un bien international géré par l'OMVS qui a été créé pour ça. Donc, les responsabilités sont partagées. Mais nous devons, de notre côté, être plus dynamique, plus entreprenant dans le sens de la communication et de la sensibilisation, parce que je ne suis pas nécessairement sûr que les gens me-



surent l'ampleur des dégâts qu'ils sont en train de commettre ou leur impact sur leur propre vie. La plupart des orpailleurs que nous avons vus sont en danger de mort permanent. Au regard de l'inaction des États, certaines populations se disent qu'il faut profiter de la manne aurifère quitte à subir les conséquences. Dans certains cas, le Sénégal a pris, je le souligne, des mesures strictes pour réglementer l'orpillage sur le cours d'eau (où aucun couloir d'orpillage n'a été délivré) et a interdit le dragage, tout comme le Mali vient de le faire. Toutes ces actions doivent être soutenues sur le terrain par un dispositif qui permet d'assurer la vigilance. Mais quand nous mettons en place des actions, il faut être capable d'être sur le terrain et agir ensemble. Autrement, on a beau s'indigner, mais on n'avancera pas.

**Les populations disent qu'elles s'adonnent à l'orpillage parce qu'elles n'ont pas d'autres sources de revenus. Est-ce que l'OMVS a des projets alternatifs ?**

L'orpillage est une activité traditionnelle multiséculaire au Mali et au Sénégal dans sa partie orientale. Nous, nous n'avons pas la vocation à gérer l'orpillage en tant qu'activité. Notre rôle, c'est de nous occuper de la ressource en eau du fleuve Sénégal ; l'orpillage relève de la compétence des ministres des Mines. Mais dans le cadre qui nous concerne, il faut que l'orpillage soit réorganisé, de façon à ce que son impact soit le moins nuisible sur la ressource en eau, parce qu'il n'y a pas d'orpillage sans eau. Qu'on s'entende bien, notre volonté n'est pas d'empêcher l'orpillage, mais de le rendre compatible avec la gestion de la ressource en eau, dans les conditions qui permettent la sécurité alimentaire, c'est-à-dire une eau saine et disponible pour les populations. Si l'orpillage continue de façon anarchique à être un élément de destruction permanente et massive des écosystèmes, plus singulièrement de la ressource en eau, à ce

moment-là il faut une réponse déterminée, en réorganisant l'activité de manière à ce que les techniques utilisées aient un impact beaucoup moins nuisible pour la ressource en eau. Dans le plan d'actions qu'on va dérouler, il y aura une prise en charge de cette problématique, avec les acteurs, dans un dialogue constructif. L'orpillage est un problème, mais ce n'est pas le seul problème. Il y a aussi les mines industrielles ou semi-industrielles qui polluent aussi à leur manière.

**Vous allez bientôt rencontrer Macky Sall qui est le Président de la Conférence des Chefs d'État de l'OMVS. Qu'allez-vous lui dire ?**

Le Président Macky Sall connaît bien l'OMVS, mais moi je connais surtout son engagement pour la préservation du fleuve Sénégal. Il ne peut pas en être autrement d'ailleurs, parce qu'en plus de porter le nom du Sénégal, ce fleuve est une artère vitale pour ce pays. Aujourd'hui, une bonne partie des ambitieux programmes que le Président Sall a dans le cadre du Plan Sénégal émergent, notamment sur l'agriculture irriguée, dépend de la disponibilité de la ressource en eau sur la Falémé. Donc, je suis absolument sûr d'avoir une oreille très attentive du côté du Président Sall. Après avoir fait le constat directement sur le terrain, je suis d'autant plus outillé pour parler au Président de la situation pour véritablement tirer la sonnette d'alarme, parce que je sais qu'il prendra les mesures qui s'imposent avec ses pairs pour qu'une action immédiate soit engagée dans le cadre de l'OMVS, puisque tous les programmes vitaux pour propulser nos pays vers l'autosuffisance alimentaire ne sont réalisables que si la disponibilité de la ressource en eau est garantie. Or, dans le cas de la Falémé, je ne peux plus affirmer qu'elle soit garantie. Par exemple, le barrage de Gourbassi que nous voulons édifier peut être compromis à cause du régime hydraulique de la Falémé.